

Conseil municipal d'installation

Samedi 28 mars à 11h, le conseil municipal d'installation se tiendra au gymnase.
Ouvverte au public, cette séance constitue un moment essentiel de la vie démocratique locale.

À la suite des élections municipales, les conseillers municipaux nouvellement élus se réuniront pour procéder à l'élection du maire.

Ils désigneront également, dans le même temps, les adjoints au maire. Cette séance d'installation marque le lancement officiel du nouveau mandat et la mise en place de l'équipe municipale pour les années à venir.



ORDRE DU JOUR

Sous la présidence du doyen d'âge du Conseil municipal

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 17 février 2026

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Élection du Maire

Sous la présidence du Maire élu

2. Détermination du nombre d'adjoints

3. Élection des adjoints

Lecture et remise de la Charte de l' élu local

4. Délégation du Conseil municipal au Maire

5. Indemnités des élus

6. Détermination du nombre de membres élus au Conseil d'administration du CCAS

Documents

[Ordre du jour du conseil municipal d'installation - 28 mars 2026](#)